

Montréal, le 23 juin 2008

Par courriel

Destinataire : Me Franklin S. Gertler

**Objet : Suivi concernant le PGEÉ et la tarification à paliers
Suivi de la décision D-2008-24 (R-3644-2007, 26 février 2008)
Dossier R-3644-2007**

Cher confrère,

Le 3 juin 2008, le ROEÉ a voulu faire le point sur l'analyse du PGEÉ et de la tarification à paliers en rapport avec le tarif L.

Citant la décision D-2008-24 qui demandait le dépôt avec commentaires du rapport de la BCUC dans le dossier tarifaire suivant son dépôt, il affirme que le rapport de la BCUC est maintenant disponible.

Le ROEÉ fait aussi référence à la séance de travail du 22 mai dernier. Le ROEÉ se préoccupe de l'information soumise à la Régie afin de faire avancer le débat. Selon lui, l'analyse détaillée du PGEÉ et de la tarification à paliers attendue du Distributeur ne permet pas de poursuivre la réflexion sur les rôles réciproques du PGEÉ et de la tarification à paliers dans le contexte du processus de modification de la structure du tarif L. Il demande à la Régie de s'assurer que la documentation déposée en août permette un examen en profondeur de la question.

Dans sa lettre du 5 juin 2008, le Distributeur mentionne que seul un rapport de BC Hydro est disponible et qu'il a été utilisé pour la préparation de la séance de travail du 22 mai dernier. Il précise que le rapport de la BCUC ne devrait pas être disponible avant 2010, aux termes de trois ans d'évaluation. Il invite le ROEÉ et les autres intervenants à participer à toute discussion sur le sujet découlant de l'information présentée en séance de travail et qu'il déposera dans le prochain dossier tarifaire.

Par ailleurs, la Régie est satisfaite des commentaires exprimés par le Distributeur dans sa réponse à votre lettre, ainsi que de l'approche qu'il entend prendre pour traiter de cet élément dans le prochain dossier tarifaire.

Veillez agréer, cher confrère, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/pl

c.c. Me Éric Fraser